

ARTICLE 58

WASH UP TIME

Replace current language with:

58.01 a) Uniformed officers shall be provided a minimum of fifteen (15) minutes at the beginning and fifteen (15) minutes at the end of each shift for tooling up and tooling down. Time spent tooling up and tooling down shall form part of an employee's shift.

b) In addition to a) above, where there is a need due to the nature of the work, wash-up time up will be permitted before the end of the working day.

Proposition du syndicat -- 2 février 2016

ARTICLE 58

TEMPS ALLOUÉ POUR SE LAVER

Remplacer par le libellé suivant :

58.01 a) Au début et à la fin de chaque quart, l'Employeur accorde au moins quinze (15) minutes aux agentes et agents en uniforme pour qu'ils puissent mettre et enlever leur équipement. Ces deux périodes font partie du quart de l'employé-e.

b) De plus, si la nature de son travail le justifie, l'Employeur autorise l'employé-e à prendre jusqu'à concurrence de dix (10) minutes pour se laver à la fin de sa journée de travail.